

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 21 Avril 2009 – 20 h**

Etait absent et excusé : GIRAUD Marc

PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE

Suite à la remise des offres de mission SPS et contrôle technique du projet d'extension de l'école, le conseil municipal décide de confier la mission SPS à Mr CHARRIER (3 265 € ht) et la mission de contrôle technique à la société NORISKO (4 910 € ht). Suite à la réunion qui s'est tenue avec l'architecte, les enseignants, le personnel et les parents d'élèves le projet a été revu et pour rester dans l'enveloppe budgétaire il est décidé de réduire les surfaces et de mieux affecter les surfaces existantes.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Différents devis ont été sollicités pour l'aménagement du village : confortation des murs autour de l'église et du lavoir et aménagement d'un espace en jardin public. L'entreprise Mandier dont le devis est le plus bas est retenue (29 197 € ht). Ce programme de travaux entrera dans le programme subventionné par le Conseil Général.

ELAGAGE

Devis de l'entreprise RIVAL approuvé pour l'élagage du chemin du Revoux pour rétablissement du fil électrique décroché depuis les fortes chutes de neige (1 650 € ht). Ce travail doit être réalisé au plus vite. Les devis pour l'élagage des arbres au port (26 platanes + 4 tilleuls pour la commune) sont examinés et aucune décision n'est prise. Ce travail ne sera réalisé qu'à l'automne.

CHAPELLE D'ARMIEUX

En l'absence de nouveaux devis aucune décision n'est prise. La mise hors d'eau doit être entreprise.

TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

Une convention entre la communauté de communes de Vinay et les chantiers PRODEPARE doit être validée pour mise à disposition d'une équipe de 4 à 6 personnes encadré par un ouvrier forestier ONF pour la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau. Le conseil municipal donne son accord pour signature.

Le coût de l'opération (2 jours de travail sur la commune) est de 550 €/ jour avec aide du conseil général de 40 % soit reste à charge de St Gervais de 330 €/jour

Participants aux sous-commissions :

Ordures ménagères	Habitat	Agriculture	Signalétique et sentiers	Jeunesse emploi	Enfance
P. MORAND S. LAPORTE	M. FAURE	M. FAURE	A. ROCCHI S. LAPORTE	P. MORAND	P. MORAND C. JULLIEN
Finances	Transport	SCOT			
B. DURET M. FAURE M. GIRAUD	P. MORAND	B. DURET P. MORAND			

PROGRAMME LEADER

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'adhésion de la communauté de communes et du parc du Vercors au programme Leader 2007-2012

PERSONNEL - Un contrat de 3 ans renouvelable une fois, soit 6 années au total, est signé entre la commune et Mr CHARRIER.

ECOLE - Une demande d'inscription à l'école maternelle a été déposée par une famille, issue de St Gervais, mais domiciliée à La Rivière (nourrice à St Gervais et parents travaillant à Vinay). Le CM, sous réserve de places disponibles, se prononce favorable pour l'accueil d'enfants domiciliés en dehors du périmètre du regroupement pédagogique et décide qu'aucune participation financière sera demandée à la commune d'origine.

ABRI BUS DU PORT – une visite sur place avec les responsables des transports scolaires du conseil général a permis d'avoir l'autorisation de déplacer l'abri-bus situé à l'entrée du pont, au port (vers la bascule, face au bar de La Drevenne). Une aire de retournement sera aménagée par la commune, nous demanderons une aide financière pour le déplacement de l'abri-bus et l'installation d'un feu clignotant au carrefour. L'aménagement d'un cheminement piéton le long de la rue de la Minoterie sera également réalisé.

TAXI – suite à une demande de Mr GHEZA Fabien et à l'avis favorable de la commission départementale un arrêté d'autorisation de stationner à St Gervais a été délivré au pétitionnaire.

AGENCE POSTALE - Aucune remplaçante n'a été trouvée, l'agence sera donc fermée pendant la semaine de congés de l'agent en mai 2009. Des recherches seront poursuivies pour assurer un remplacement pour le mois de juillet.

CONVENTION DE PASSAGE - sera signée entre la commune et S. LAPORTE pour lui permettre de réaliser son branchement assainissement

DENEIGEMENT DES TRAVERS

La commune de La Rivière va facturer à St Gervais 27 h 30 de travail de déneigement effectué par L. Mayoussier, au taux horaire de 40 €.

900 kg de sel ont été mis en œuvre à La Rivière par notre personnel, le paiement des 6 h de travail ne sera pas demandé à La Rivière mais elle rendra une quantité égale de sel à St Gervais.